



Commission Régionale de Kendô et Disciplines Rattachées
Auvergne Rhône Alpes

Championnats interrégionaux
AURA
(Auvergne-Rhône-Alpes)

Les 25 et 26 janvier 2020

Gymnase Jean Jaurès, avenue Jean Jaurès

à CHAMBERY 73000

La commission régionale Auvergne-Rhône-Alpes vous convie cordialement à cette manifestation.

SAMEDI 25 JANVIER 2020

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX INDIVIDUELS KYU
« SENIORS HOMMES » ET « SENIORS FEMME »

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX PAR ÉQUIPES HONNEUR

Déroulement de la journée :

9 h à 10 h Pesée et vérification des shinaïs, vérification des inscriptions, contrôle des passeports.

à partir de 10 h Championnats Kyu suivi des championnats par Équipes.

Fiches d'inscriptions et Règlements sportifs en annexes

DIMANCHE 26 janvier 2020

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX « JEUNES »

CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX INDIVIDUELS « SENIORS FEMMES »

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX INDIVIDUELS « SENIORS HOMMES »
HONNEUR

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX INDIVIDUELS « SENIORS HOMMES »
EXCELLENCE

Déroulement de la journée :

9 h à 10 h Pesée et vérification des shinaïs, Vérification des inscriptions, contrôle des passeports
à partir de 10 h Championnats « Jeunes » suivies des Championnats « Séniors »

Fiches d'inscriptions et Règlements sportifs en annexes

**LES FICHES D'INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS SONT À RENVOYER
PAR LES CLUBS AU PLUS TARD LE MERCREDI 22 JANVIER 2020,**

A Roger ARMAND : par email (armand.roger@wanadoo.fr)

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE JOUR DES COMPÉTITIONS

Vous trouverez en annexes :

- le règlement général des compétitions,
- les feuilles d'inscription aux compétitions,
- les précisions réglementaires spécifiques.

Au plaisir de nous réunir.

Roger ARMAND
DTR Kendo
Auvergne-Rhône-Alpes

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX

- Règlements sportifs spécifiques à chaque compétition en annexe des feuilles d'inscriptions
- Être de nationalité française: (Inscription possible d'un étranger par équipe, y compris les remplaçants, aux championnats interrégionaux par Équipes Honneur.)
- Être en règle administrativement:
 - *Pour les hommes et femmes :*
 - Passeport sportif de moins de 8 ans et validé par deux timbres de licence CNKDR dont celui de l'année sportive en cours dans la même discipline. Être licencié pour l'année sportive en cours dans un club de la région AURA.
 - Certificat médical de moins d'un an certifiant la non-contre-indication à la pratique du kendo en compétition.
 - Aucun certificat médical fait sur place ne sera pris en compte.
 - l'état de grossesse de plus de 4 mois est estimé incompatible avec la pratique du kendo en compétition.
 - *Pour les jeunes : même règlement que pour les adultes, mais :*
 - Il ne sera réclamé qu'un seul timbre de licence.
 - Pour les mineurs :
 - Autorisation parentale concernant la pratique du kendo en compétition.
 - Obligation d'être accompagné par un représentant majeur pendant toute la durée de sa participation à la compétition. Cet accompagnateur devra être en possession de tous les documents nécessaires à l'établissement de toute déclaration éventuelle d'accident ou d'hospitalisation.
 - Surclassement dans une catégorie supérieure :
 - l'inscription ne sera validée que sur présentation lors du contrôle sur le lieu de la compétition, d'un certificat médical de moins d'un an comportant la mention de surclassement en compétition.
- Tirage au sort :
 - *Modalités :*
 - tirages au sort informatiques,
 - Les organisateurs ne pourront pas intervenir en cas de litige après le début des compétitions,
 - Le tirage au sort engagé, aucun nom ne pourra être ajouté sur la liste des participants,
 - Il appartient à chaque responsable de club et combattant de vérifier s'il est engagé dans la compétition et dans la catégorie voulue.
 - *Éloignement :*
 - Les demi-finalistes de l'année précédente seront éloignés au maximum,
 - Les ressortissants ou équipes d'un même club seront, dans la mesure du possible, éloignés au maximum.
- Modes de sélection
 - *Championnats sélectifs:*

Les championnats individuels masculins "honneur" et "excellence" ainsi que les championnats "honneur" par équipes sont sélectifs pour les championnats de France des mêmes catégories selon les quotas régionaux définis dans le règlement sportif national (Voir les précisions réglementaires spécifiques de chacun des championnats interrégionaux de ces catégories répertoriant les quotas de la saison en cours.)

Les équipes sélectionnées pour les championnats de France « Excellence » ne peuvent participer aux championnats de l'interrégion par équipe.

- Championnats non-sélectifs:

Pour le championnat individuel féminines gudansha, la participation au championnat interrégional est une condition obligatoire pour participer au championnat de France dans la même catégorie.

• Engagement de présence aux championnats de France

Pour les championnats individuels masculins "honneur" et "excellence", tout compétiteur y participant s'engage, si il est sélectionné, à être présent, sauf cas de force majeure, aux championnats de France individuels de la même saison dans la même catégorie.

^[SEP]En cas de non remplissage de son quota, une inter-région verra celui-ci diminué l'année suivante et ramené au nombre de compétiteurs effectivement présentés^[SEP]

En cas d'absence d'un compétiteur le jour de la compétition, après inscription par la CRKDR, sans que la commission sportive soit prévenue et sans motif valable, le club d'appartenance de ce compétiteur se verra exclu pour l'ensemble de ses compétiteurs du championnat individuel "Excellence" ou « Honneur » la saison suivante.



Championnats Interrégionaux
AURA
Individuels « Seniors Hommes »
KYU
Le samedi 25 janvier 2020



Championnats Interrégionaux
AURA
Individuels « Seniors Hommes »
KYU
Le samedi 25 janvier 2020

Règlement sportif

ACCÈS

- Ouvert aux pratiquants Seniors Hommes (nés en 1999 et avant) Kyusha (1^{er} ou 2^{ème} Kyu),
- Être en règle administrativement (voir règlement général), avec 2 timbres de licence CNKDR.

NATIONALITÉ

- Française

ARBITRAGE • Règlement international (Sanbon Shobu)

TEMPS DE COMPÉTITION

- 4 minutes en poule, 5 minutes en tableau avec prolongation sans limite de durée (IPPON SHOBU)

FORMULE DE COMPÉTITION • Poules éliminatoires de 3 ou 4 avec combat supplémentaire (IPPON SHOBU) en cas d'égalité entre 2 combattants. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule. Tableau final avec élimination directe.

TIRAGE AU SORT

- Le tirage au sort informatique sera effectué après le pointage des présences. Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignés en poules. Les ressortissants d'un même club seront, dans la mesure du possible, éloignés au maximum.



Championnats Interrégionaux
AURA
Individuels « Seniors Femmes »
KYU
Le samedi 25 janvier 2020

Règlement sportif

ACCÈS

- Ouvert aux pratiquantes Seniors (nées en 2001 et avant) Femmes Kyusha (1^{er} ou 2^{ème} Kyu)
- Être en règle administrativement (voir le règlement général), avec 2 timbres de licence CNKDR.

NATIONALITÉ

- Française

ARBITRAGE

- Règlement international (Sanbon Shobu)

TEMPS DE COMPÉTITION

- 4 minutes avec prolongation pour le tableau final sans limite de durée (IPPON SHOBU)

FORMULE DE COMPÉTITION • Poules éliminatoires de 3 ou 4 avec combat supplémentaire (IPPON SHOBU) en cas d'égalité entre 2 combattantes. Les deux premières de chaque poule sont qualifiées et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule. Tableau final avec élimination directe.

TIRAGE AU SORT

- Le tirage au sort informatique sera effectué après le pointage des présences. Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignées en poules. Les ressortissantes d'un même club seront, dans la mesure du possible, éloignées au maximum.



Championnats interrégionaux
AURA
par Équipes "Honneur"
Le samedi 25 janvier 2020

Inscription des équipes

Club : Nom du responsable et visa :

ÉQUIPE N°

Nom	Prénom	Date naissance	Numéro licence

ÉQUIPE N°

Nom	Prénom	Date naissance	Numéro licence

A retourner AU PLUS TARD LE MERCREDI 22 JANVIER 2020

à Roger ARMAND : par email (amand.roger@wanadoo.fr)

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE JOUR DES COMPÉTITIONS



Championnats interrégionaux
AURA par Équipe
"Honneur"
Le samedi 25 janvier 2020

Quota

• **Nombre d'équipes engagées par club :**

- moins 20 licences kendo 1 équipe
- de 21 à 50 licences kendo 2 équipes
- de 51 à 80 licences kendo 3 équipes
- à partir de 81 licences kendo 1 équipe supplémentaire par tranche de 50

(Seuls les licenciés de la saison précédente (arrêtée au 31 août) sont pris en compte pour le calcul des quotas)

(le nombre des équipes engagées en Championnat de France « Excellence » durant la même saison diminue d'autant les quotas ci-dessus)

- **Il y a 7 places à pourvoir pour l'accession aux Championnats de France Honneur par équipe.** Les 7 premières équipes accéderont donc à la compétition finale.

Règlement sportif

ACCÈS

- Ouvert aux Praticants Seniors (nés en 1999 et avant)
Juniors (âgés de plus de 18 ans le jour de la compétition avec **surclassement**)
- Ouvert aux Praticantes Seniors (nées en 2001 et avant)
Espoirs (âgées de plus de 18 ans le jour de la compétition avec **surclassement**)
- Être en règle administrativement (voir règlement général)

NATIONALITÉ 1 étranger est admis par équipe, y compris les remplaçants (avec 2 timbres de licence CRKDR).

ARBITRAGE Règlement international (Sanbon Shobu)

TEMPS DE COMPÉTITION • 4 minutes en poule, 5 minutes en tableau.

FORMULE DE COMPÉTITION • Poules éliminatoires de 3 ou 4. Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées et se placent pour le tableau final selon leur résultat en poule. Tableau final avec élimination directe. En cas d'égalité entre 2 équipes, un combat sans limite de temps (IPPON SHOBU) devra être effectué entre 2 combattants désignés par les responsables de chaque équipe.

COMPOSITION DES ÉQUIPES • 5 combattants plus 2 remplaçants éventuels. L'équipe peut changer à chaque rencontre. Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiai-jo. Les équipes saluent et combattent dans l'ordre de passage. Tout changement de place non réglementaire entraîne la disqualification de toute l'équipe pour la sélection.

TIRAGE AU SORT • Le tirage au sort informatique sera effectué après le pointage des présences. Les équipes 1/2 finalistes de la saison précédente seront éloignées en poules. Les équipes d'un même club seront, dans la mesure du possible, éloignées au maximum.

RÈGLEMENTATION

à Roger ARMAND : par email (armand.roger@wanadoo.fr)

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE JOUR DES COMPÉTITIONS



Championnats interrégionaux
AURA
Jeunes
Le DIMANCHE 26 janvier 2020

Règlement sportif

ACCÈS

- Ouvert aux pratiquant(e)s des catégories samouraïs, benjamins, minimes, cadets, juniors et espoirs.
- Être en règle administrativement (voir le règlement général)

Samouraïs	né(e)s en 2010/09
Benjamin(e)s	né(e)s en 2008/07
Minimes	né(e)s en 2006/05
Cadets	nés en 2004/03
Espoirs (féminines)	nées en 2004/03/02
Juniors	nés en 2002/01/00

(Les juniors inscrits dans les Championnats Interrégionaux « Seniors Hommes » pourront participer au Championnats Interrégionaux « juniors ».
Les espoirs inscrites dans les Championnats Interrégionaux « Seniors Femmes » pourront participer aux Championnats Interrégionaux « espoirs »)

NATIONALITÉ • Française

ARBITRAGE

- Catégories Samouraïs à Juniors (Sanbon Shobu)
- Samouraï 2mn, Benjamin 2mn30, et Minimes 3mn, avec décision finale.
- Cadets 4mn, Espoirs 4mn, Junior 4mn (avec prolongation sans limite de durée en tableau (IPPON SHOBU)).

FORMULE DE COMPÉTITION

- Poules éliminatoires de 3 ou 4 avec combat supplémentaire (IPPON SHOBU) en cas d'égalité entre 2 combattant(e)s. Les deux premier(ère)s de chaque poule sont qualifié(e)s et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule. Tableau final avec élimination directe.

TIRAGE AU SORT

- Le tirage au sort informatique sera effectué après le pointage des présences. Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloigné(e)s en poules. Les ressortissant(e)s d'un même club seront, dans la mesure du possible, éloigné(e)s au maximum.

RÈGLEMENTATION

La technique tsuki est proscrite pour l'ensemble des catégories "jeunes"
Aucun surclassement n'est autorisé pour les championnats « Jeunes.



Championnats interrégionaux

AURA

Individuels « Seniors Hommes »

"Excellence"

Le dimanche 26 janvier 2020

Inscription des combattants

Club : Nom du responsable et visa :

Nom	Prénom	Date naissance	Numéro licence

A retourner **AU PLUS TARD LE MERCREDI 22 JANVIER 2020**

à Roger ARMAND : par email (amand.roger@wanadoo.fr)

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE JOUR DES COMPÉTITIONS



Championnats Interrégionaux
AURA
Individuels « Seniors hommes » "Excellence"
Le dimanche 26 janvier 2020

Quota

- Il y a 11 places à pourvoir pour l'accèsion aux Championnats de France Individuels « Seniors Hommes » Excellence.
Les **11 premiers de la sélection** accéderont donc à la compétition finale.

Règlement sportif

ACCÈS

- Ouvert aux pratiquants titulaires du shodan ne participant pas aux Championnats interrégionaux individuels « Seniors Hommes » Honneur :
 - Seniors (nés en 1999 et avant)
 - Juniors (âgés de plus de 18 ans le jour de la compétition avec **surclassement**)
- Être en règle administrativement (voir règlement général)

NATIONALITÉ • Française

ARBITRAGE • Règlement international (Sanbon Shobu)

TEMPS DE COMPÉTITION • 4 minutes en poule, 5 minutes en tableau avec prolongation sans limite de durée (IPPON SHOBU).

FORMULE DE • Poules éliminatoires de 3 ou 4 avec combat supplémentaire (IPPON SHOBU) en cas d'égalité entre 2 combattants. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule. Tableau final avec élimination directe.

TIRAGE AU SORT • Le tirage au sort informatique sera effectué après le pointage des présences. Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignés en poules. Les ressortissants d'un même club seront, dans la mesure du possible, éloignés au maximum.

RÈGLEMENTATION

- Tout compétiteur participant aux championnats interrégionaux s'engage à être présent, sauf cas de force majeure, aux championnats de France individuel « Seniors hommes » Excellence de la même saison.



Championnats interrégionaux
AURA
Individuels « Seniors Hommes » "Honneur"
Le dimanche 26 JANVIER 2020

Quota

- Il y a 11 places à pourvoir pour l'accession aux Championnats de France individuels « Seniors Hommes » Honneur.
- Les 11 premiers de la sélection accéderont donc à la compétition finale.

Règlement sportif

ACCÈS

- Ouvert aux pratiquants 1^{er} et 2^{eme} DAN ne participant pas aux Championnats interrégionaux individuels « Seniors Hommes » Excellence:
 - Seniors (nés en 1999 et avant)
 - Juniors (âgés de plus de 18 ans le jour de la compétition avec **surclassement**)

NATIONALITÉ • Française

ARBITRAGE • Règlement international (Sanbon Shobu)

TEMPS DE COMPÉTITION

- 4 minutes en poule, 5 minutes en tableau avec prolongation sans limite de durée (IPPON SHOBU).

FORMULE DE COMPÉTITION

- Poules éliminatoires de 3 ou 4 avec combat supplémentaire (IPPON SHOBU) en cas d'égalité entre 2 combattants. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule. Tableau final avec élimination directe.

TIRAGE AU SORT

- Le tirage au sort informatique sera effectué après le pointage des présences. Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignés en poules. Les ressortissants d'un même club seront, dans la mesure du possible, éloignés au maximum.

RÈGLEMENTATION

- Tout compétiteur participant aux championnats interrégionaux s'engage à être présent, sauf cas de force majeure, aux championnats de France individuel « Seniors hommes » Honneur de la même saison.



Championnats interrégionaux
AURA
individuels « Seniors Femmes »
Le dimanche 26 janvier 2020

Inscription des combattantes

Club : Nom du responsable et visa :

Nom	Prénom	Date naissance	Numéro licence

A retourner AU PLUS TARD LE MERCREDI 22 JANVIER 2020
à Roger ARMAND : par email (armand.roger@wanadoo.fr)
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE JOUR DES COMPÉTITIONS



Championnats interrégionaux
AURA
Individuels « Seniors Femmes »
Le dimanche 26 janvier 2020

Règlement sportif

ACCÈS

- Ouvert aux pratiquantes titulaires du shodan:
 - Seniors (nées en 2001 et avant)
 - Espoirs (âgées de plus de 18 ans le jour de la compétition avec **surclassement**)
- Être en règle administrativement (voir le règlement général)

NATIONALITÉ

- Française

ARBITRAGE

- Règlement international (Sanbon Shobu)

TEMPS DE COMPÉTITION

- 4 minutes, avec prolongation sans limite de durée (IPPON SHOBU) en tableau final.

FORMULE DE COMPÉTITION

- Poules éliminatoires de 3 ou 4 avec combat supplémentaire (IPPON SHOBU) en cas d'égalité entre 2 combattantes. Les deux premières de chaque poule sont qualifiées et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule. Tableau final avec élimination directe.

TIRAGE AU SORT

- Le tirage au sort informatique sera effectué après le pointage des présences. Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignées en poules. Les ressortissantes d'un même club seront, dans la mesure du possible, éloignées au maximum.

RÈGLEMENTATION

- La participation aux championnats interrégionaux est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux championnats de France individuels « Seniors femme ».